Communiqué de presse

Schnersheim, le 22 mai 2015.







Orientations stratégiques 2015-2020 : pour une agriculture alsacienne compétitive

Stéphane Bouillon, Préfet de la région Alsace, Philippe Richert, Président du Conseil Régional d'Alsace, Ancien Ministre, et Jean-Paul Bastian, Président de la Chambre d'Agriculture de région Alsace, ont signé le document d'orientations stratégiques 2015-2020 en faveur de l'agriculture alsacienne, ce vendredi 22 mai 2015. Cette signature officielle s'est tenue à la ferme Lux à Schnersheim (SCEA du Lys), en présence de Justin Vogel et de François Loos, Vice-Présidents du Conseil Régional d'Alsace.

Cette nouvelle stratégie vise à mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnements nécessaires à une agriculture alsacienne compétitive, diversifiée et de qualité. Elle concerne à la fois les filières de productions végétales1 et animales2, tout en tenant compte des spécificités du territoire, telles que l'agriculture de montagne.

Le document d'orientations stratégiques régionales se décline autour de trois grands axes :

1. Maintenir une agriculture alsacienne compétitive et transmissible

Il s'agit plus particulièrement :

- ✓ d'encourager l'installation de jeunes agriculteurs en Alsace et la transmission des exploitations, face à la baisse du nombre d'actifs agricoles. Une « dotation jeunes agriculteurs », financée par l'Etat à hauteur de 20 % et par le FEADER³ (géré par la Région Alsace) à hauteur de 80 %, sera ainsi mise en place,
- ✓ de maintenir la compétitivité des exploitations en modernisation favorisant la des (bâtiments, ateliers de transformation et de vente),
- √ d'accompagner les exploitations dans l'amélioration performances (économiques, environnementales et sociales). Le maintien d'une agriculture alsacienne compétitive passera en effet par la modernisation des outils et la maîtrise des coûts de production.



Isenmann / Région Alsace

³fonds européen agricole pour le développement rural



¹grandes cultures, viticulture, horticulture, fruits et légumes, cultures spéciales et productions de diversification ²bovin lait, bovin viande, porc, ovin, caprin, volaille

Communiqué de presse

Ces objectifs se déclinent notamment dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) alsacien 2015-2020. Celui-ci prévoit la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement par filière: l'élevage (aide à la modernisation des bâtiments), les fruits et légumes (achats collectifs, démarches qualité...), la viti-viniculture (promotion des vins d'Alsace, aide aux coopératives...), le houblon/tabac et les productions de semences (maïs et tournesol).

Des **dispositifs transversaux**, cofinancés par l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région et l'Union européenne, favoriseront en outre la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires ou fertilisants, la performance énergétique des exploitations, la production fermière. Les industries agroalimentaires seront également soutenues dans le cadre d'un dispositif dédié, financé par la Région Alsace et l'Union européenne.

2. Instaurer de nouvelles dynamiques de développement agricole

Ce deuxième axe vise à :

- ✓ encourager l'innovation technique, environnementale et commerciale pour de nouveaux débouchés et de meilleures pratiques (soutien aux travaux de l'Association pour la Relance Agronomique en Alsace, accompagnement des études de caractérisation et du développement commercial d'une nouvelle variété de houblon, etc.),
- ✓ consolider les initiatives de **structuration collective** pour rationaliser les coûts et atteindre de nouveaux marchés, à travers la mécanisation agricole partagée notamment,
- ✓ accompagner les démarches collectives de promotion et d'engagement sur la qualité associée à la provenance des produits. Il s'agira par exemple de privilégier les circuits courts, qui génèrent en Alsace un réel dynamisme agricole : ils permettent au producteur, par la limitation des intermédiaires, de s'assurer un revenu, et au consommateur de bénéficier d'une production locale de qualité et respectueuse de l'environnement.

Les filières agro-biologiques seront par ailleurs soutenues à travers un dispositif régional spécifique. Ce mode de production contribue en effet à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, à la restauration, au renforcement et à la valorisation de la biodiversité, qui sont autant d'enjeux majeurs pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.



Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du plan national « Ambition bio 2017 », dont les objectifs pour l'Alsace sont :

- sur le volet de la production agricole : de doubler la surface agricole bio d'ici 2020 pour atteindre 10 % des surfaces agricoles conduites en bio et aboutir à 1 000 exploitations AB et 400 producteurs d'œufs régionaux certifiés en AB,
- sur le volet de la consommation : de permettre une présence de 20 % de produits bio en restaurations scolaire et administrative (objectif national).

Ce dispositif d'intervention vise notamment à inciter les producteurs à s'engager dans la certification AB, à maintenir la compétitivité des exploitations biologiques en favorisant l'acquisition d'outils et d'équipements spécifiques pour l'agriculture biologique, à accompagner sa structuration économique en Alsace et à promouvoir la démarche qualité AB et sa production.

Région Alsace

La Région Alsace, partenaire d'imaginals (Concert et alsace, fr

Communiqué de presse

3. Aménager de façon durable les territoires alsaciens

Le maintien de filières agricoles performantes **sur tous les territoires** est primordial, et ce, dans un double objectif de reconquête de la qualité des eaux et d'aménagement durable. Il s'agit ainsi de :

- ✓ adapter les politiques aux enjeux (eau, sol, biodiversité) et besoins des territoires les plus fragiles d'un point de vue environnemental (Sundgau, Ried...) (par exemple : le projet Life+ Alister en faveur du Grand Hamster, le soutien au programme de formation aux pratiques plus respectueuses de l'environnement mené par la Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles...),
- contribuer spécifiquement au maintien d'une agriculture de montagne (encourager la vente directe de produits fermiers, le développement de fermes-auberges, etc.). Des aides régionales à l'agriculture de montagne, en faveur du Massif Vosgien, seront ainsi attribuées. Les obiectifs sont notamment de contribuer à l'instauration de nouvelles dvnamiques développement agricole mutualisée des emplois, structuration collective, création d'un réseau de points de vente, etc.) et à l'aménagement du territoire de montagne (lutte l'enfrichement et l'abandon d'espace, acquisition de matériel d'entretien du paysage, etc.),



✓ intégrer l'amélioration de l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations dans une logique de territoires.

La Région Alsace consacre à l'agriculture un budget annuel de 3,7 M€ Elle mobilisera également plus de 10 M€ par an (crédits de l'Union européenne) sur la période 2015-2020 pour les projets agricoles et agro-alimentaires régionaux.

Les chiffres clés de l'agriculture en Alsace

- près de 40 % du territoire, avec 336 369 ha
- 6 751 exploitations professionnelles, soit la moitié des exploitations alsaciennes
- 4 138 salariés permanents et saisonniers
- 45,6 ha : superficie moyenne des exploitations professionnelles (1,7 fois plus petite que la moyenne nationale)
- une forte dominance des productions végétales : vigne et grandes cultures (maïs et autres céréales)
- une filière bio en plein essor : 18 200 ha engagés en agriculture biologique
- des productions sous le signe de la qualité : plus de 20 produits labellisés
- le développement des circuits courts : 25 % des agriculteurs pratiquent la vente directe
- un important tissu d'industries agro-alimentaires : 15 151 salariés dans 139 entreprises, avec un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros
- le budget consacré à l'agriculture par la Région Alsace : 3,7 M€
- la formation dans le domaine agricole : les établissements agricoles alsaciens accueillent 944 apprentis et 1 560 lycéens.

Contacts presse :

- Région Alsace : Gaëlle Tortil, 03.88.15.69.84, gaelle.tortil@region-alsace.eu
- Préfecture de Région Alsace et du Bas-Rhin: Viviane Chevallier 03 88 21 68 77 viviane.chevallier@bas-rhin.gouv.fr
- Chambre d'Agriculture de région Alsace : Stéphane Janus, 03.88.19.17.06, s.janus@alsace.chambagri.fr

La Région Alsace, partenaire d'imaginals (A) ce - www.marque-alsace.fr

© Dumoulin/Région Alsace

